Ouestions orales

LES PÊCHES

LE RÈGLEMENT CONCERNANT LE SAUMON ET LE HARENG DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Il n'ignore pas que la semaine prochaine, à Washington, le Canada doit présenter à Peter Murphy un nouveau règlement concernant le saumon et le hareng de la Colombie-Britannique.

Étant donné que plusieurs pays membres du GATT, dont la Grande-Bretagne, exigent que le poisson importé soit éviscéré et classé avant d'être offert sur leurs marchés, le ministre peut-il garantir à la Chambre qu'en vertu du nouveau règlement concernant la Colombie-Britannique, le débarquement, le classement et l'éviscération se feront au Canada?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député a raison de dire que nous mettons actuellement au point un nouveau règlement en vue de mieux gérer la conservation et de mieux contrôler la qualité de nos exportations de poisson et de ses dérivés. Ce règlement a été établi en collaboration avec un groupe de travail représentant le secteur des pêches de la Colombie-Britannique. Mon cabinet en a été saisi à la mi-septembre. Des avocats et des spécialistes du droit commercial étudient actuellement le document qui prendra sa forme définitive en temps et lieu. Mon collègue, le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie), est également consulté sur ce règlement.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Il doit savoir que si l'on n'adopte pas à l'intention de la pêche de la Colombie-Britannique des dispositions relatives au classement, au débarquement et à l'éviscération, l'industrie du saumon et du hareng va disparaître.

Est-ce que le ministre veut bien sortir des généralités et assurer à la Chambre que le gouvernement va informer les États-Unis que nous sommes un pays souverain, ce qui entraîne entre autres droits pour nous celui de vider le poisson, c'est-à-dire de vider le saumon en Colombie-Britannique?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis heureux de savoir que le parti du très honorable parlementaire est tellement partisan du système du GATT, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Son parti n'ignore pas bien sûr que ce problème découle justement des travaux d'une commission du GATT que son parti défend avec tant d'ardeur. La commission en question a statué que certaines pratiques suivies en Colombie-Britannique, en matière de réglementation de la prise et de

transformation du poisson, étaient contraires aux règles de l'équité des échanges telles qu'elles sont énoncées par le GATT.

Il va falloir que notre réponse à la commission du GATT soit conforme au GATT pour recueillir l'appui de son parti. Il saura en temps et lieu en quoi consiste cette réponse, et je suis persuadé que l'industrie du saumon et du hareng de Colombie-Britannique demeurera florissante et productive une fois notre décision annoncée. Mais notre décision sera conforme au GATT, et j'épelle c-o-n-f-o-r-m-e.

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT CANADA—NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Francis G. Leblanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie et porte encore une fois sur le Rapport du vérificateur général et plus précisément sur le passage où il est question du Fonds de développement des régions extra-côtières Canada-Nouvelle-Écosse.

Dans ce rapport, le vérificateur général qualifie l'approbation du financement de l'autoroute entre Stellarton et Sheet Harbour de discutable, compte tenu des critères régissant l'utilisation de ce fonds.

Le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre sur la foi de quels renseignements fournis par la province de Nouvelle-Écosse son ministère a approuvé ce projet de 20 millions de dollars, qui contrevient de façon flagrante aux objectifs de la loi portant création de ce fonds?

M. le Président: J'hésite à interrompre l'honorable député, mais sa question me semble à la limite de la recevabilité. Toutefois, l'honorable ministre désire peutêtre répondre.

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, si je comprends bien la question, le député manifeste son opposition à ce que le gouvernement canadien, en accord avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, dépense des fonds pour améliorer les infrastructures afin d'assurer que lorsqu'un développement dans le secteur offs-hore prendra place, on pourra en bénéficier pleinement en Nouvelle-Écosse. Est-ce là la position du député, monsieur le Président?

ON EXIGE UN RAPPORT DÉTAILLÉ

M. Francis G. Leblanc (Cape Breton—Highland—Canso): Monsieur le Président, étant donné que le ministre a la responsabilité d'approuver chacun de ces projets